



ÉCOLE DU BREUIL

Arts & Techniques du paysage

Conseil d'administration

Vendredi 18 mars 2022

Sténotypie
STENHEL

9 rue Claude Bernard
94310 ORLY
Tel : 09.52.39.58.77
Mobile : 06.12.18.63.66
jeanneret.helene@gmail.com

FEUILLE DE PRESENCE

Membres du Conseil d'Administration :

Représentants du Conseil de Paris :

M. Christophe NAJDOVSKI, Président
M. Jean-Noël AQUA, pouvoir à M. NAJDOVSKI
Mme Pénélope KOMITES
Mme Douchka MARKOVIC
Mme Audrey PULVAR, pouvoir à Mme SAGASPE
Mme Chloé SAGASPE
Mme Afaf GABELOTAUD
Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pouvoir à M. NAJDOVSKI

Personnalités qualifiées :

M. Gilles TRYSTRAM, pouvoir à Mme REVEL-MOUROZ
Mme Anouck BARCAT, pouvoir à M. TRYSTRAM
Mme Sophie REVEL-MOUROZ
M. Marc LOISELEUR, pouvoir à M. GUENEAU
M. Jean-Pierre GUENEAU
M. Nicolas DURAND-BESTRY

Représentants des élèves :

M. Oscar GENRE
M. Maxime PERROT

Autres :

Représentants de l'administration de L'Ecole Du Breuil :

M. Léon GARAIX, Directeur
Mme Isabelle CROS, responsable du pôle administratif et financier
Mme Muriel WOUTS, responsable du pôle technique
Mme Corinne CARNE, assistante de direction
Mme Marie MONJAUZE, Directrice du développement

Représentants des directions de la Ville de Paris

Mme Lila FERGUENIS, DFA
Mme Claire BARBUT, DEVE

Représentants du personnel de l'Ecole du Breuil

Mme Sophie MEYRONNE, UCP
M. Nicolas BASINC, CGT

Participaient également au conseil d'administration :

Mme Hélène JEANNERET, sténotypiste

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 26 janvier 2022	1
2. Compte de gestion 2021	1
3. Compte administratif 2021.....	1
4. Affectation des résultats 2021.....	2
5. Budget primitif 2022	3
6. Grille tarifaires formations adultes	10
7. Délibération fixant les rémunérations dans le cadre des vacances assurées par des formateurs.....	14
8. Délibération fixant les rémunérations dans le cadre des vacances assurées par les agents de surveillance et d'accueil	14
9. Convention ECT.....	16

La séance est ouverte à 14 heures 15 par M. NAJDOWSKI.

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons le quorum et pouvons commencer ce conseil d'administration.

Il nous faut, comme à chaque séance du conseil d'administration, désigner un ou une secrétaire de séance parmi les Conseillers de Paris. Je propose que l'un(e) d'entre vous se dévoue si il/elle le souhaite. Je rappelle que c'est une formalité, cela ne demande pas un travail particulier.

Mme SAGASPE.- Je peux me dévouer.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Nous avons neuf points à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 26 janvier 2022

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Non. Je le soumetts à votre approbation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2021

3. Compte administratif 2021

M. le PRÉSIDENT.- Ces points seront traités ensemble, avec un changement de présidence du conseil d'administration au moment de l'examen du compte administratif.

Il s'agit de donner quitus au Président du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice passé, et ce compte de gestion et le compte administratif étant deux documents liés, il est proposé de désigner une présidence unique de séance pour ces deux points de l'ordre du jour.

Le Président du conseil d'administration peut participer au débat, mais pas au vote. Je devrai d'ailleurs sortir de cette salle au moment du vote.

J'ai demandé avant le conseil à Mme GABELOTAUD d'assurer la présidence du conseil d'administration uniquement pour ces deux points. Y a-t-il d'autres candidatures pour assurer la présidence pour ces deux points ? Je ne crois pas.

Je soumetts à votre approbation la désignation de Mme GABELOTAUD.

Adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à M. le Directeur, puis je me tairai et vous aurez la présidence de séance. Merci.

(Mme GABELOTAUD prend la présidence)

Mme GABELOTAUD.- Je vous remercie.

M. GARAIX.- Madame la Présidente, je vais en quelques mots vous parler du compte de gestion, le document du comptable public qui retrace toutes les activités financières de l'École du Breuil sur l'année 2021, et du compte administratif, son équivalent, mais du côté administration de l'École.

Ces deux comptes sont convergents, ils arrivent au même résultat.

Fonctionnement

Le total des dépenses est de 6 651 700 € et le total des recettes est inférieur aux dépenses ; il s'élève à 6 501 518 €, soit un déficit sur l'année 2021 de 150 182 €.

Investissement

Les dépenses s'élèvent à 285 444 € et les recettes s'élèvent à 1 555 765 €. L'École est donc largement bénéficiaire en ce qui concerne l'investissement. Il faut noter toutefois que, sur ce 1 555 765 €, il y a un fonds de roulement qui constitue la dotation que la Ville de Paris avait fournie à l'École au moment de sa création en tant que régie autonome en 2019, qui s'élève à 700 000 €.

Concrètement, l'excédent en matière d'investissement est de 570 321 €.

Voilà ce que retrace l'ensemble du contenu puisque, en termes de volume, l'essentiel de ce conseil d'administration, ce sont ces deux documents-là, qui sont des documents comptables.

Voilà le bilan, donc il est proposé au conseil d'administration, sous la présidence de Mme GABELOTAUD, de donner quitus au Président du conseil d'administration de l'École de cette gestion qui est confirmée par le comptable public.

Et il y a deux votes : d'abord un premier vote pour le compte de gestion...

Mme GABELOTAUD. - Excusez-moi, je vais d'abord donner la parole aux membres sur la présentation de ces comptes de gestion s'il y a des questions. Cela ne soulève pas de questions donc je vous laisse continuer. *A priori*, on passe directement au vote.

Ce premier vote consiste à donner quitus au Président.

M. GARAIX. - Oui, sur le compte de gestion.

Mme GABELOTAUD. - Je sou mets au vote le compte de gestion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

On donne quitus au Président.

On passe au vote sur le compte administratif. Je vous laisse la parole.

M. GARAIX. - Je n'ai rien de plus à dire, c'est un autre vote, mais sur exactement les mêmes conclusions. On peut passer au vote à nouveau.

Mme GABELOTAUD. - S'il n'y a pas de compléments d'informations et pas de questions de la part de notre assemblée, je propose de passer au vote du compte administratif.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Mme GABELOTAUD. - Je vous en remercie. Le Président peut revenir.

M. GARAIX. - Oui.

(M. le PRÉSIDENT reprend la présidence)

4. Affectation des résultats 2021

M. le PRÉSIDENT. - Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX. - Merci.

C'est aussi très simple. C'est la conséquence de ce que l'on s'est dit il y a quelques instants sur le compte de gestion et le compte administratif.

Nous avons constaté des résultats il y a quelques instants : un déficit de 150 182 € en fonctionnement et 570 323 € en investissement. Il faut que le conseil d'administration décide de l'affectation de ces deux résultats.

Comme on constate un déficit en fonctionnement, celui-ci va être imputé en dépenses sur notre budget primitif 2022, c'est-à-dire que nous inscrivons une dépense à hauteur de 150 182 € dans notre budget primitif en fonctionnement. Voilà pour le fonctionnement.

Et en investissement, la somme évoquée tout à l'heure de 570 321 €, elle, s'inscrit en début d'exercice en recettes.

C'est simplement cela, l'affectation des résultats. On peut passer au vote.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention sur l'affectation des résultats 2021 ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

5. Budget primitif 2022

M. le PRÉSIDENT.- Comme vous le savez, nous avons eu, le 26 janvier dernier, un débat d'orientations budgétaires avec des prévisions qui ont été affinées depuis et nous avons maintenant l'exercice qui consiste à examiner ce budget primitif 2022 et à nous prononcer dessus.

Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vais vous présenter rapidement les grandes tendances du budget primitif 2022. Comme on avait déjà pu en discuter lors de la séance du conseil d'administration du 26 janvier sur le débat d'orientations budgétaires, l'École du Breuil poursuit sa politique de développement, et la poursuite de cette politique se traduit notamment par un budget de fonctionnement en hausse.

Cette hausse est d'environ 7 % puisque, si l'on compare le budget primitif 2021 au budget primitif 2022 soumis au vote aujourd'hui, nous passons d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 6,7 M€ à un budget de 7,2 M€.

Je vais essayer assez rapidement de vous présenter les grandes tendances en matière de dépenses sur ce budget de fonctionnement et les grandes tendances en matière de recettes.

L'augmentation des dépenses est relativement conséquente, de l'ordre d'un peu plus de 500 000 € entre ce que nous avons constaté au compte administratif 2021 que vous venez de voter, et le budget primitif 2022 tel que soumis aujourd'hui au vote.

Ce sont donc environ 540 000 € de dépenses supplémentaires qui sont destinées à assurer le développement et une meilleure qualité des formations proposées par l'École du Breuil d'une part, et d'autre part, qui viennent répondre à un certain nombre d'augmentations des dépenses contraintes.

En ce qui concerne le volet « développement et renforcement de la qualité de service de l'École du Breuil », un premier point -on en a parlé à plusieurs reprises et c'est désormais un sujet d'actualité- est l'idée de louer de nouveaux locaux sur le site de la Belle Gabrielle, site qui appartient au Collège de France.

Nous prévoyons donc une dépense de l'ordre de 140 000 € pour louer ces locaux sur l'année 2022. C'est inscrit en dépenses de fonctionnement. Je ne vais pas y revenir, on a déjà parlé plusieurs fois en détail de ce projet, qui est très concret puisque, dans quelques semaines, toute une partie de l'équipe ira travailler là-bas, et c'est là-bas qu'un certain nombre de formations pour adultes seront désormais dispensées. Cela représente une dépense de 140 000 € supplémentaires par rapport à l'année dernière.

Autre augmentation qu'il nous faut présenter : l'augmentation de l'ordre de 190 000 € qui concerne la masse salariale. Elle connaît une augmentation maîtrisée de 3,6 % dans un contexte de fort développement. Cela nous semble important de le souligner.

De quoi ces 190 000 € supplémentaires sont-ils composés ?

☞ De l'impact sur une année pleine d'un certain nombre d'embauches réalisées en cours d'année 2021, mais qui ne s'appliquaient que sur une partie de l'année 2021 et qui, cette année, s'appliquent sur l'intégralité des 12 mois. C'est donc une dépense supplémentaire.

☞ De l'impact en 2022 de la création de deux postes qui ont été actés lors du conseil d'administration de janvier dernier, que ce soit un poste de catégorie B sur la mise en œuvre de nouvelles formations pour adultes ou le poste en catégorie C, qui est d'ailleurs en cours de recrutement, pour étoffer l'équipe des ressources humaines de l'École.

☞ De l'impact de la réforme du temps de travail des enseignants qui, elle-même, a été votée aussi en conseil d'administration de janvier dernier et qui va faire que nous allons être certainement amenés à recruter un ou des enseignants supplémentaires pour s'ajuster sur ce temps de travail nouveau.

☞ D'éléments qualifiés de GVT (Glissement Vieillesse Technicité), qui sont l'avancement de l'ensemble des agents qui sont à l'École.

☞ De l'impact sur la masse salariale d'un certain nombre d'éléments de politique sociale qui sont portés par la Ville de Paris et qui sont repris en interne par l'École du Breuil. C'est tout ce qui concernait le développement et le renforcement de la qualité.

En ce qui concerne les dépenses contraintes, il y a évidemment ce dont on a parlé tout à l'heure, à savoir ces 150 000 € de déficit de l'année 2021. C'est ce que l'on vient de dire dans l'affectation des résultats, qui apparaissent en dépenses de fonctionnement sur l'année 2022. C'est un paquet de 150 132 € très précisément.

Un certain nombre de dépenses croissent aussi, qui sont des prestations qu'assure la Ville de Paris pour le compte de l'École du Breuil, et certaines d'entre elles ont tendance à croître, notamment les services que nous fournissent nos collègues de la Direction des systèmes d'information et du numérique, la DESIN. Pour que tout le monde ait une idée précise, l'ensemble de ce que l'École reverse à la Ville de Paris à travers diverses conventions passées avec certaines directions de la Ville de Paris représentera en 2022 203 000 €.

Voilà pour les dépenses nouvelles par rapport au budget de l'année 2021, et évidemment, les choses bougent en dépenses et aussi beaucoup en recettes.

En recettes, les prévisions sont supérieures à l'augmentation des prévisions de dépenses puisque, sur l'année 2022, nous prévoyons des recettes supplémentaires de l'ordre de 800 000 € environ. On passerait de prévisions de recettes en 2021 à hauteur de 6,5 M€ à 7,2 M€ en 2022 pour être équilibrées avec les recettes dont on vient de parler.

Les principales augmentations de recettes sont des recettes nouvelles de l'École du Breuil en tant que telle, des recettes propres à l'École du Breuil :

☞ Les premières d'entre elles -on va y revenir sur les trois prochaines délibérations- sont des recettes issues de l'augmentation de l'offre de l'École du Breuil en matière notamment de cours pour

adultes, avec une croissance importante sur laquelle nous travaillons : des cours de jardinage proposés par l'École et aussi un certain nombre de formations en permaculture et agriculture urbaine.

Tout cela représente une recette supplémentaire de l'ordre de 275 000 € sur l'année 2022, c'est-à-dire une très forte croissance. On n'est pas au doublement, mais à plus de 80 % d'augmentation des recettes, de ce point de vue, sur cette catégorie de recettes.

↳ Les augmentations de recettes liées à la taxe d'apprentissage puisque nous nous sommes fixé pour objectif d'atteindre 100 000 € de taxe d'apprentissage, soit beaucoup plus que l'année dernière.

↳ Toute une série de soutiens auprès de l'institution, qui vont augmenter sur cette année 2022 auprès de l'État d'une part, de la région Île-de-France d'autre part et auprès des organismes financeurs de l'apprentissage, les OPCO.

Tout cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros : un peu plus de 100 000 € de la Région, auprès de laquelle nous avons porté un certain nombre de demandes et qui devraient nous permettre d'accroître nos recettes.

Soutien également du côté du CFA (Centre de Formation d'Apprentis). Vous avez en tête que l'École du Breuil est désormais un CFA en propre, ce qui va lui permettre, du fait de cette gestion en direct, de ne plus passer par un intermédiaire, et donc, de ne plus avoir à le rémunérer. Par ailleurs, le CFA est aussi destiné à croître. On a des prévisions de recettes en augmentation du côté du CFA.

↳ La multiplication des partenariats que l'École est en train de conduire. Il y en a un exemple lors de ce conseil d'administration puisque le point numéro 9 est un partenariat que nous mettons en œuvre avec une entreprise. Nous en parlerons tout à l'heure.

Toutes les recettes sous différentes formes de partenariat vont croître considérablement en 2022.

Voilà pour les recettes propres de l'École. Il y a aussi les recettes du point de vue de l'École, issues de la Ville de Paris.

Vous avez en tête -on en avait parlé lors du conseil d'administration de janvier- que, lors du vote du budget primitif de la Ville de Paris en décembre dernier, la Ville de Paris avait voté une subvention à hauteur de 3,8 M€ à destination de l'École du Breuil, subvention qui a été complétée par une subvention spécifique à hauteur de 250 000 € pour que l'École continue à développer des activités en matière d'agriculture de proximité, d'agroécologie de proximité.

Et l'École a besoin d'une aide complémentaire de la Ville de Paris sur l'année 2022 à hauteur de 350 000 €, qui apparaît donc dans les recettes sur cette année 2022. Ceci nous permettra de boucler notre budget prévisionnel sur l'année 2022.

Avant de passer rapidement à l'investissement, c'est dans le dossier du conseil qui vous a été transmis, dans l'exposé des motifs de la délibération dont on parle, je vais vous dire en quelques mots les tendances sur la part de la subvention de la Ville de Paris dans le budget de l'École du Breuil.

En 2019, quand l'École du Breuil est créée en tant que régie autonome, la contribution de la Ville représente de l'ordre de 75 % du budget de fonctionnement de l'École et année après année, cette subvention a représenté une part qui s'est réduite.

Nous sommes aujourd'hui, pour ce budget primitif 2022, sur une hypothèse où la contribution de la Ville de Paris serait de l'ordre de 57 %. Si on inclut dans ce calcul la subvention dite « agriculture urbaine », on serait sur une contribution de la Ville à hauteur de 61 % du budget de fonctionnement de l'École.

Je vais aller beaucoup plus rapidement sur l'investissement pour vous dire qu'on va réaliser un certain nombre de travaux qui sont nécessaires à la transformation quotidienne de l'École.

On a parlé tout à l'heure de l'aménagement dans les locaux du Collège de France. Il est évident que nous allons être amenés à équiper ces locaux. Ce sont les 140 000 € qui sont des dépenses de fonctionnement ; l'équipement des locaux du pavillon de la Belle Gabrielle en matériel informatique, chaises et tables, c'est de l'investissement de l'ordre de 100 000 € sur cette année 2022. C'est du *one shot* puisqu'une fois que ce sera équipé, ce sera équipé, ce sont des dépenses qu'on ne retrouvera pas en 2023, contrairement aux dépenses de fonctionnement puisqu'on va continuer à payer un loyer en 2023.

On a un travail relativement important pour installer un bac déshuileur sur un espace où on lave nos engins. Cela représente une dépense non négligeable.

Et il y a d'autres types de dépenses, notamment pour arriver à fabriquer un certain nombre de locaux nouveaux, de cloisonner des espaces afin de créer plus de bureaux, ce qui va permettre même aux représentants syndicaux qui sont avec nous aujourd'hui d'avoir un bureau partagé en partie, mis à disposition des syndicats pour un certain nombre de rendez-vous en bilatéral.

Donc divers petits moyens ou gros travaux qui vont être conduits au cours de cette année 2022.

On a un budget d'investissement en dépenses d'1 270 000 € cette année, sachant que l'on met de côté ce dont on a parlé tout à l'heure : les 700 000 € de subvention initiale de la Ville de Paris.

Voilà les grandes tendances sur ce budget 2022.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur le Directeur, pour la présentation de ce panorama budgétaire. Y a-t-il des questions, des interventions de la part des administratrices et administrateurs du conseil d'administration ?

M. DURAND-BESTRY.- J'interviens pour les anciens élèves.

La première remarque porte principalement sur la question des investissements. Nous n'avons pas eu, à ma connaissance, le retour des études de programmation des travaux de rénovation globale des locaux qui avaient été lancées il y a deux-trois ans. De ce fait, nous n'avons pas de présentation par PPI. On est sur une prévision de réparations, d'améliorations, mais avec aucune vision de gestion en bon père de famille sur le long terme.

Cela inquiète très fortement les anciens élèves, et doublement quand on voit qu'il vaut mieux partir à la Belle Gabrielle que mettre des moyens sur notre patrimoine.

Deuxième point : dans cet esprit-là, j'entends sur les *one shots* et cela ne choque toujours que l'informatique soit vue comme des *one shots*. Quand on voit cela comme des *one shots*, cela veut dire que l'on organise encore la gestion du matériel informatique de telle sorte que, pendant un an ou deux, on va être à peu près à la page, puis les quatre, cinq, six sept ou huit dernières années, ils vivront avec ce que les autres auront fait. Il n'y a pas encore un PPI, une vision globale de rénovation au fur et à mesure. L'informatique, ce n'est pas du *one shot*, c'est du récurrent d'investissement parce que les logiciels évoluent, les matériaux évoluent, les techniques évoluent, et que ce n'est pas en investissant en *one shot* tous les cinq, huit ou 10 ans qu'on se met à la page des systèmes.

Sur la question globale, on aimerait quand même rappeler que, depuis sa création, l'épine dorsale de l'École, c'est la formation scolaire initiale des professionnels dans le cadre établi par le ministère de l'Agriculture, donc nous serons vigilants à ce que, malgré l'arrivée des nouvelles formations, la formation initiale reste aussi sur le long terme. Je sais qu'elle dépense beaucoup d'argent, qu'elle coûte d'argent, qu'elle n'en rapporte pas, mais c'est l'origine de notre École.

M. le PRÉSIDENT.- D'autres demandes d'intervention ?

Mme FERGUEIS.- Oui. Pour la DFA.

Je souhaite revenir sur le besoin de subvention complémentaire de la Ville de Paris pour rappeler que le sujet a bien été identifié que ce soit du côté des élus ou du côté administratif.

À ce stade, on a identifié que le sujet ne pourra être réglé qu'au cours de l'exercice de gestion et que, *a priori*, ce sera fait dans le cadre du budget alloué à la DEVE.

De votre côté, avez-vous d'autres éléments ?

M. le PRÉSIDENT.- Pas à ma connaissance pour ce qui me concerne.

Mme FERGUEIS.- Très bien. Merci beaucoup.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Pour répondre à la DFA, je n'ai pas d'élément supplémentaire à apporter.

En réponse aux trois points de Nicolas DURAND-BESTRY, et tout d'abord sur la formation scolaire initiale, nous sommes totalement d'accord. On a connu ces dernières années une crise du recrutement. On travaille activement en ce moment, avec l'ensemble de la communauté des enseignants, à relancer les politiques de recrutement. Nous tenions ce week-end encore notre troisième journée « Portes Ouvertes ». On réfléchit en ce moment même à en créer une quatrième.

Les journées « Portes Ouvertes » sont destinées à l'ensemble de ceux qui souhaitent s'inscrire à l'École du Breuil, mais elles sont essentiellement destinées à la formation scolaire initiale, comme vous le disiez.

On note que c'est très tôt, on est mi-mars, les inscriptions se font jusque dans l'été parfois ; on note avec satisfaction, mais on reste prudent parce qu'on est encore tôt dans la saison, une forte présence d'élèves qui viennent prendre des informations, qui sont accueillis ici à l'École et qui en repartent plutôt satisfaits.

Nous commençons d'ores et déjà à recevoir des dossiers d'inscription en quantité intéressante au point que, mais on ne prend absolument aucun engagement, nous avons des discussions pour savoir s'il ne faut pas ouvrir d'autres Secondes à la rentrée de septembre 2022 pour l'année scolaire 2022-2023.

Comme cela a pu être dit tout à l'heure au sujet de l'augmentation de la masse salariale, une partie de cette augmentation est liée à la réforme du temps de travail des enseignants. Là, on parle bien de formation scolaire initiale, donc la direction de l'École, sous le contrôle du conseil d'administration, n'est pas du tout en train de négliger la formation scolaire initiale qui fait l'identité de cette École ; on a bien l'intention de la renforcer, on y réfléchit de plusieurs manières et des choses concrètes vont se passer dès la rentrée scolaire prochaine.

Je ne sais pas si on peut dire que le lycée professionnel coûte à l'École. On a en tous les cas intérêt à continuer à accueillir le plus d'élèves possible parce que ces élèves portent l'identité de l'École, on les retrouve après dans toute la vie et dans toutes les formations de l'École et ils participent du développement de l'École de manière plus générale, même si -si on devait voir les choses de manière exclusivement comptable- c'est plus du côté de la formation pour adultes que l'École va être en capacité d'aller chercher des recettes de manière dynamique au cours des prochaines années. Mais ce n'est pas parce qu'on dit cela qu'on néglige ou qu'on dégrade ce que l'École propose en matière de formation scolaire ; l'un ne va pas du tout à l'encontre de l'autre..

Je voulais insister là-dessus parce que c'est important et je pense que le corps enseignant de l'École peut témoigner de cela.

Deuxième point : les travaux de rénovation.

On en a déjà parlé, on est tout à fait à votre disposition pour organiser un rendez-vous et partager avec vous les études qui ont été conduites. Il se trouve qu'à l'heure actuelle, on n'a pas la possibilité

d'engager ces travaux de manière certaine. On en a d'ailleurs récemment discuté avec le Président du conseil d'administration en se disant que, peut-être que la stratégie est de se dire qu'il faut arrêter de penser qu'on va pouvoir lancer un vaste programme de réhabilitation et qu'il faut peut-être cibler les rénovations les plus urgentes. On va désormais plutôt réfléchir comme cela.

Il n'y a pas de volonté de ne pas partager cela, donc je vous propose qu'on se rencontre pour partager avec vous ces sujets, de la même manière qu'on avait eu un rendez-vous, quelques petites semaines après le conseil d'administration de janvier, M. LOISELEUR, qui avait fait savoir sa disponibilité. On l'a aussitôt rencontré et c'était très intéressant.

J'ai certainement été malhabile en utilisant le terme de *one shot*, mais c'était pour faire référence au fait que l'investissement sur le matériel informatique sur le site de la Belle Gabrielle est un achat de matériel informatique qui se passe en une fois et qu'on va continuer à utiliser, mais en termes de positionnement de l'École et de stratégie de l'École sur tout ce qui est informatique numérique, on a bien le sujet dans le viseur.

On est en train d'aborder ce sujet sous différents angles, en lien avec les enseignants, avec le monde professionnel, et puisque c'est elle qui orchestre toute cette dynamique, je propose à Marie MONJAUZE de vous en dire deux mots qui, j'espère, vous rassureront.

Mme MONJAUZE.- En effet, sur le chantier très vaste qui concerne la digitalisation de l'École, qui correspond à la digitalisation du secteur professionnel auquel tous les élèves de cette École se destinent, on a clairement une priorité importante identifiée en termes d'outils, c'est-à-dire de parc informatique, car comme vous le disait Nicolas, les choses évoluent très vite.

On profite de l'opportunité de ce nouveau bâtiment de la Belle Gabrielle pour utiliser une des salles qui sera libérée par l'organisme de formation pour adultes et on a déposé mi-février une candidature à un appel à projets pour de l'investissement auprès de la Région pour renouveler entièrement le parc informatique et équiper une salle qui sera une salle dédiée.

On a fait une demande pour obtenir 25 PC, une imprimante 3D, un traceur et, en termes de logiciels, tous les logiciels métiers qui peuvent être utiles et indispensables à l'apprentissage des élèves.

Sur les outils qui seront mis à disposition, on espère avoir une réponse favorable de la Région pour ce coinvestissement puisque, pour rappel, la Région a investi à hauteur de 50 % des montants engagés. Il nous restera à financer les 50 % restants, charge à nous de trouver d'autres financements.

En tout cas, la constitution d'une salle informatique de très bon niveau et qui sera équipée de tous les outils les plus à jour est un projet plus que prioritaire puisqu'on est en attente d'une réponse positive.

Pour la démarche globale d'actualisation des formations pour les mettre en phase avec les besoins réels de la profession, les nouvelles filières émergentes et les mutations du secteur professionnel lui-même, on est à la fois dans une phase d'audit des entreprises pour avoir les remontées les plus précises possible de leurs besoins dans une veille assez active auprès de tout un écosystème d'entreprises assez innovantes pour avoir leur retour sur des pratiques de nouveaux usages, puisqu'évidemment, l'idée est de pouvoir apporter aux élèves des pratiques qui les rendront plus aguerris quand ils rencontreront ces besoins dans le monde professionnel. Cela peut concerner l'utilisation de drones, tout ce qui concerne la modélisation 3D, la programmation de l'arrosage, des robots de tonte, etc.

Ce sont des sujets très vastes qui vont complètement révolutionner de manière complémentaire aux apprentissages qui sont toujours autant d'actualité, les pratiques des élèves et ensuite, leur pratique professionnelle. Évidemment, on a comme tâche tout à fait prioritaire de les préparer au mieux à ces mutations à venir et qui sont déjà là. On en a bien conscience.

Pour répondre en termes de formations pour prendre en compte et intégrer dans les cursus pédagogiques toutes ces nouvelles applications métiers, leur usage et leur maîtrise par les élèves, on est, comme le disait M. GARAIX, en approche de plusieurs partenariats parce qu'on ne compte pas porter seuls l'apprentissage de ces nouvelles disciplines.

Nous nous sommes rapprochés de l'EPSAA, section architecture, qui dispense toute une formation destinée aux assistants architectes pour tout ce qui est conception assistée par ordinateur, infographie paysagère et modélisation. C'est un module dont on aimerait faire profiter nos élèves et on travaille à constituer ce partenariat.

On se rapproche également de l'EIVP dans la même dynamique puisqu'on sait que toute la problématique en architecture du BIM va s'appliquer et s'applique déjà d'ailleurs sur tout le végétal sous une autre forme, mais de manière parallèle à tout ce qui est gestion des données paysagères et de leur usage.

Bien évidemment, c'est un sujet qui doit nous occuper pour voir comment intégrer ces nouvelles compétences au sein des formations. On réfléchit à créer une licence ou un diplôme universitaire qui porterait spécifiquement sur cet apprentissage-là.

À cette fin, et pour pouvoir porter ce diplôme en propre, on essaie aussi de réfléchir à un rapprochement avec l'Université Gustave Eiffel, l'université du développement durable à Marne-la-Vallée, qui comprend de nombreux instituts, des écoles d'ingénieurs et des centres de recherche liés au génie urbain, mais qui, sur le végétal, n'a pas vraiment de formations partenaires encore à ce jour.

Ils sont tout à fait d'accord pour constituer un partenariat avec l'École du Breuil et pourraient au passage nous apporter un soutien logistique et en termes de ressources humaines et pédagogiques sur tout ce volet numérique. Nous avons à cœur de nous rapprocher d'eux rapidement pour offrir ces opportunités-là le plus vite possible à nos élèves.

Tous ces chantiers sont ouverts ; le plus probable et le plus contemporain est vraiment l'équipement de cette nouvelle salle informatique au sein de l'École. En tout cas, tous ces enjeux sont vraiment dans nos esprits et tout à fait prioritaires.

M. GARAIX.- Avec Marie, nous avons rencontré le président de l'Université Gustave Eiffel et cela a fait partie des points que l'on a portés à la discussion et il s'est montré tout à fait ouvert à travailler ensemble là-dessus.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour ces réponses.

Monsieur DURAND-BESTRY, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. DURAND-BESTRY.- Je vous remercie de toutes les réponses que vous avez pu apporter. Je suis heureux d'entendre qu'on va pouvoir avoir un rendez-vous avec la nouvelle direction par rapport à la précédente qui ne m'avait pas reçu sur ces demandes déjà exprimées précédemment.

Le but n'est pas de demander des millions sur la table immédiatement, mais d'avoir une vision de la manière dont vous imaginez et quel est l'avenir de certains de nos locaux qui se délabrent fortement.

L'idée est de voir comment on peut avoir une vision et cela ne peut que nous rassurer de vous rencontrer pour en discuter.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, merci.

Puisque vous évoquez cette question, je profite de la présence de la Direction des finances et des achats pour répéter ce que j'ai pu dire ici déjà, à savoir qu'aujourd'hui, nous avons des locaux qui ne sont pas dignes de ce que doivent être des locaux pour l'École du Breuil, donc je demande que la DFA travaille à une programmation.

On a bien compris que celle-ci ne se fera pas forcément en une seule fois, il n'y aura pas forcément une rénovation intégrale de tous les locaux, mais certains, comme l'a dit M. le Directeur, ont besoin d'une rénovation plus urgente que d'autres.

Je demande ce travail de programmation par la DFA de manière que, dès l'année 2023, on ait des perspectives en la matière et qu'on ne tarde plus sur ces questions, sur lesquelles aujourd'hui nous sommes très en retard. Nous ne répondons pas à des engagements pris par la Ville de Paris il y a déjà quelques années.

J'espère que le message sera bien entendu.

Mme FERGUEIS.- Bien entendu. Je transmets.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de budget primitif.

Votes contre ? Non.

Abstentions ? Je n'en vois pas.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Et merci à vous, Monsieur le Directeur, et à vos équipes, d'avoir préparé ce budget primitif 2022.

6. Grille tarifaires formations adultes

M. le PRÉSIDENT.- Je crois savoir que c'est une présentation à deux voix, M. GARAIX et Mme MONJAUZE, Directrice du développement.

M. GARAIX.- Oui.

Je voulais simplement dire, avant que l'on entre dans le détail de cette délibération n° 6 sur l'évolution de la grille tarifaire des formations pour adultes, que les délibérations 6, 7 et 8 doivent être comprises selon un schéma que je vais vous expliciter en quelques mots.

Vous avez bien compris qu'un sujet de recettes à l'École est un sujet de développement et que, parmi les boutons sur lesquels on va pouvoir assez vite et assez efficacement appuyer dès cette année 2022, il y a celui des cours de jardinage pour adultes. Très bien.

La situation aujourd'hui des cours de jardinage pour adultes est relativement simple : ce sont des cours qui connaissent un grand succès ; dès lors qu'on les met en ligne, ils sont pris d'assaut, retenus dans la journée.

Ces cours de jardinage pour adultes sont essentiellement dispensés par les jardiniers de l'École du Breuil et jusqu'à présent, ces cours étaient dispensés en heures supplémentaires par les jardiniers. Il se trouve que les jardiniers ne sont pas tous au même niveau de carrière et que, par conséquent, les heures supplémentaires sont assises sur le salaire de chacun d'entre eux, donc on pouvait se retrouver dans des situations où les jardiniers, en fonction de qui ils étaient, allaient être payés différemment pour une même mission.

Très honnêtement, pour ce travail qui se faisait en dehors du temps de travail normal, la rémunération n'était pas très intéressante de sorte que l'on a vu assez clairement un certain nombre de jardiniers se désengager de ces missions alors qu'en face, on avait une vraie demande.

De ce fait, l'École, pour compenser en partie ce désengagement des jardiniers, a fait appel à un certain nombre de vacataires, sauf que les vacances de ces personnes étaient mieux rémunérées que les heures supplémentaires des jardiniers. On s'est dit qu'il fallait revoir cela parce que ce n'était

pas efficace, c'était en partie injuste et ne nous permettrait pas de relancer une dynamique sur les cours de jardinage pour adultes.

Les trois délibérations qui vous sont proposées maintenant permettent de mettre en place un certain nombre de dispositifs, de clarifier un certain nombre de points pas encore votés en conseil d'administration. C'est donc l'occasion de délibérer en conseil d'administration sur un certain nombre de tarifs de vacances.

L'objectif est très simple : accroître le nombre de personnes que l'on va être en capacité d'accueillir pour dispenser des cours de jardinage prioritairement le samedi -peut-être le dimanche, on verra-, de mettre tout le monde sur un système de vacation, et on a vérifié cela, on peut tout à fait avoir des agents de l'École du Breuil qui, au-delà de leurs horaires de travail, viennent en plus travailler à l'École en vacances et qui vont donc être payés à un niveau de vacation réévalué, c'est ce qu'on va voir tout à l'heure. Quelque part, on remobilise les jardiniers de l'École sur ces missions-là.

Pour rendre ces formations plus attractives, on propose d'un peu réduire le nombre de personnes accueillies dans chacune de ces formations. Aujourd'hui, il y a jusqu'à 20 personnes et, de l'avis de tous, quand on est notamment sur des travaux pratiques, 20 personnes encadrées par un seul jardinier, c'est beaucoup. On propose de réduire le nombre de personnes accueillies et de passer de 20 à 16.

On augmente donc le nombre de formations, on réduit le nombre de personnes accueillies dans chacune d'elles, on augmente un peu le coût de ces formations, qui restent tout à fait abordables, malgré tout, et on augmente la rémunération des animateurs de ces cours-là.

On espère mettre ainsi en place un dispositif qui va nous permettre de passer, en vitesse de croisière, de deux cours de jardinage par samedi à six.

On augmente ainsi les recettes de l'École, le nombre de personnes formées et on a des jardiniers satisfaits de venir le samedi donner des cours à l'École du Breuil en plus de leur temps de travail assuré en semaine.

Voilà l'état d'esprit. Cela se décline en trois délibérations : 6, 7 et 8. C'est aussi l'occasion de revoir d'autres choses plus globalement.

Maintenant, je passe la parole à Marie sur l'évolution de la grille tarifaire sur les formations pour adultes.

Mme MONJAUZE. - Lors du dernier conseil d'administration, on avait examiné ensemble l'évolution de la grille de tarification des mises à disposition du domaine et de l'offre de service des prestations de l'École.

Vous vous souvenez qu'auparavant, cette offre-là a été couplée à l'offre de tarification des formations adultes. On avait choisi de décorréliser les deux parce que ce sont des enjeux vraiment très différents. Aujourd'hui, on examine cette évolution de la tarification des formations pour adultes. Je rappelle le contexte dans lequel ces augmentations et ces modifications s'inscrivent.

On se situe actuellement, pour le niveau de tarification de ces formations, très en-deçà de nos concurrents, les établissements homologues en Île-de-France. Nous sommes tout à fait en-deçà des tarifs pratiqués et vraiment sur un réajustement au prix de marché et de nos concurrents, qui restent eux-mêmes plutôt dans la fourchette basse des tarifs pratiqués.

Pour rappel également, on a revu à la hausse uniquement les formations qui étaient non professionnalisantes, c'est-à-dire les cours de jardinage et les activités « de loisirs » non indispensables à la montée en compétence dans l'insertion professionnelle.

On a également fait augmenter les formations éligibles pour ces bénéficiaires au financement, notamment le BPREA qui est éligible au CPF, au financement de la Région, de l'AIRE ou de Pôle

Emploi de l'AIF et, pour les salariés, au financement de Transitions Pro et autres types de financements publics.

La logique du réajustement et de la remise à niveau de la tarification de ces formations ne se fait pas au détriment de ces usagers quand ils sont dans une optique de formation professionnelle, l'idée étant qu'il y ait peu ou pas de reste à charge supplémentaire quand ils sont dans une dynamique de formations professionnalisantes et qu'il puisse y avoir une augmentation tarifaire qui reste complètement concordante avec les prix de marché dès lors qu'il s'agit d'une activité de loisirs, là encore, selon toujours une grille de tarification qui introduit un tarif plein, un tarif réduit ou une gratuité selon le statut de ces bénéficiaires.

Cela me donne l'occasion de vous rappeler que l'on a revu au passage les dérogations au plein tarif de ces grilles de formations, établi de nouveaux principes d'accès à la gratuité et aux tarifs réduits.

On a choisi de réserver la gratuité aux seuls bénéficiaires du RSA.

Sont concernés maintenant par les tarifs réduits, les journalistes spécialisés, les associations diverses, le personnel de la Ville, les anciens élèves de l'École, les titulaires de la carte d'invalidité, les jeunes de 18 à 26 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Seuls les allocataires du RSA ont une gratuité totale, et seront concernés par les tarifs réduits l'ensemble des autres populations, sachant que le tarif plein sera, là aussi, attribué de façon peut-être plus fréquente qu'il ne l'était jusque là.

Quand on parle d'augmentation des formations, on parle à la fois des cours publics de jardinage dont M. GARAIX a détaillé l'évolution, de l'École de la permaculture dont vous savez que les deux types de formation concernent la conception sur 11 jours ou la découverte sur deux jours.

Pour toutes les formations continues qui étaient jusqu'alors réservées au personnel de la Ville de Paris, et dont la vocation est maintenant de s'étendre à des agents, des personnels ou des professionnels d'autres collectivités, mais aussi du secteur privé, on est dans une recherche active d'autres cibles et d'autres destinataires pour ces formations, qui resteront *a priori* des professionnels, et pour le BPREA, dont je viens de parler et dont le tarif augmente, passant pour cette année de 5 500 € l'année à 7 800 €.

Sachant que, comme dit tout à l'heure, le reste à charge pour les élèves est censé être nul ou extrêmement faible et qu'en opérant cette augmentation, on reste sur la fourchette basse des BPREA délivrés en Île-de-France puisqu'à l'École du Breuil, le tarif horaire moyen était d'environ 7 € alors que l'ensemble des établissements d'Île-de-France sont sur une moyenne horaire de 10 €. On ne fait que rattraper la fourchette basse des établissements d'ores et déjà à 10 € de l'heure.

On y ajoutera des frais de traitement et d'instruction des dossiers puisque, dans la mesure où l'on n'est pas dans un conventionnement global de nos formations avec un financeur public comme la Région, cela pourra se passer, mais pour l'instant, on est toujours dans des demandes de financement au cas par cas de nos élèves de BPREA pour obtenir des financements de la Région, de Pôle Emploi ou d'autres financeurs. Il y a un temps extrêmement lourd, extrêmement important de recherche au cas par cas de financement et de montage de dossier pour chacun des élèves.

On a choisi de prendre acte de ce temps passé sur ces montages de dossiers, et donc, de facturer 150 € les frais d'inscription pour cela. C'est également quelque chose qui se fait dans tous les autres établissements.

Pour revenir sur les montants eux-mêmes, on a modifié les cours publics de jardinage dans le sens rappelé tout à l'heure par M. GARAIX. On fait passer les tarifs horaires à 12 € en plein tarif et on a des forfaits de l'ordre de trois à six heures à 36 € et 72 € qui se déclinent en 25 et 50 € en tarif réduit.

Pour l'École de la permaculture, cela fait partie des remarques de mon début d'intervention, on n'a pas modifié les montants de facturation à des particuliers, mais uniquement les montants à destination des entreprises.

À ce jour, mais on espère bien que cela changera, cette formation n'est pas éligible au CPF de sorte que les particuliers qui souhaitent suivre cette formation à des visées professionnelles ne peuvent pas les faire prendre en charge par un organisme. On a donc fait le choix de ne pas en modifier le montant.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Merci beaucoup.

Souhaitez-vous que l'on examine ensemble les délibérations 6, 7 et 8 ou séparément ?

M. GARAIX.- Séparément.

M. le PRÉSIDENT.- D'autres demandes d'intervention sur cette grille tarifaire des formations pour adultes ?

M. DURAND-BESTRY.- Oui. Nous sommes très satisfaits de voir que cela permettra déjà d'augmenter le niveau de revalorisation. En revanche, autant les sommes sur des compléments de salaire pour des agents de la Ville peuvent être satisfaisantes, autant j'étais plutôt à 11 €, de ce que j'avais compris, pour les formations en externe, et on serait à un peu plus de 9 € de l'heure. Dans cette idée-là, ce peut être une évolution salariale qui peut aussi être proposée aux jardiniers de la Ville.

On ne voit pas forcément les conditions dans lesquelles vous autoriserez à le faire déjà pour les jardiniers de l'École et si vous l'ouvrez aux jardiniers de la Ville.

Dans cet esprit-là, est-ce que vous l'ouvrirez aussi aux agents qui demandent à passer à 80 % ou à 50 % à mi-temps ? Certaines fois, dans les collectivités, ce n'est autorisé que dans le cadre de réorientations accompagnées énormément avec les RH et des procédures qui prennent pas mal de temps, mais ce qui n'est pas du tout inintéressant pour des gens qui fatiguent d'être tout le temps dans le jardin et qui ont envie plus de redonner...

Je n'ai pas vu ces éléments-là. Est-ce que vous pouvez l'ouvrir même à des gens qui ne feraient que cela ? Et s'ils ne font que cela, le tarif est quand même assez faible, même en le remontant à 9 € pour en tirer un salaire.

Dans cet esprit-là, je me suis interrogé sur le fait que vous ne faites pas mention, si vous venez avec des gens qui viennent pour travailler dans ce cadre-là, des coûts de transport. À ce titre, c'est une obligation de tout employeur. Avez-vous anticipé cela ?

M. GARAIX.- Il y a une confusion. La question de la rémunération va être vue dans la délibération suivante, mais sans casser le suspense, je vais être très concret.

Comme je le disais en introduction des trois délibérations, jusqu'à présent, quand les jardiniers de l'École qui, par ailleurs, sont des jardiniers de la Ville -que les choses soient claires-, venaient donner des cours le samedi, ils étaient payés en heures supplémentaires. Très concrètement, pour eux, c'était de l'ordre de 16 à 18 € bruts par heure.

Là, on débranche ce système-là et on passe sur un système où ils vont faire des vacances -c'est la délibération suivante- qui seront payées 35 € bruts par heure.

C'est ce que l'on met en place. Je n'ai pas compris ce que vous développez. Ce que l'on met en place et ce qui est proposé au vote du conseil d'administration aujourd'hui, c'est cela, sachant que ces vacances pourront être assurées par des agents -jardiniers ou pas-, donc des gens qualifiés de l'École du Breuil, mais aussi d'autres structures dès lors qu'ils ont les qualifications pour être formateurs sur les cours de jardinage.

C'est très concrètement cela que l'on met en place.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais d'abord vous demander de vous exprimer sur la grille tarifaire des formations adultes. Ensuite, on reviendra sur la question des vacances.

Oppositions ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

7. Délibération fixant les rémunérations dans le cadre des vacances assurées par des formateurs

M. le PRÉSIDENT.- Madame CROS, responsable du pôle ressources, va apporter des éléments complémentaires à ce qui a été dit précédemment.

Mme CROS.- Les deux prochaines délibérations créent le montant des vacances, la première pour la rémunération des formateurs, et comme le disait M. GARAIX tout à l'heure, cette délibération n'est pas que technique, elle s'inscrit dans la stratégie de développement de l'École et vise notamment à valoriser le travail de formateur des jardiniers de l'École du Breuil. C'est un point important.

L'ensemble de la grille de ces vacances a été revalorisé à ceci près que cela ne concerne pas le cours des licences et des masters.

Il s'agissait d'ouvrir les vacances à nos formateurs. Comme le disait M. GARAIX, auparavant, c'était sur les heures supplémentaires et là, c'est sur les vacances, ce qui leur est plus favorable. Ce sont des rémunérations à titre accessoire, mais les formateurs sont aussi des personnes extérieures, donc qui travaillent dans des sociétés privées ou en libéral, mais aussi auprès de collectivités.

Ces formateurs sont issus d'horizons assez larges. Ils sont recrutés sur la base de leur expérience, de leur expertise, mais aussi de leur capacité à s'adapter aux évolutions que connaissent ces différents domaines. Elles sont importantes.

Les différents tarifs appliqués tiennent compte de leur expérience, de leur expertise et aussi de leur connaissance dans la pédagogie, de leur expérience en tant que formateurs et dans l'enseignement.

Cette grille qui vous est proposée dans la délibération concerne les cours de jardinage pour les BPREA et les formations continues. Il y a trois niveaux :

- ✓ Le premier va être à 35 €, il a été revalorisé.
- ✓ Le deuxième est à 45 €.
- ✓ Le plus élevé est à 65 €.

Pour ce qui concerne les cours de licence Ecopur et le master, il y a deux taux : 62,09€ très précisément, et 41,41 €. Pourquoi ces montants ? Parce qu'on s'est rapporté à l'Université de Paris-Orsay, qui pratique ces taux. On a donc souhaité garder ces rémunérations.

Cette délibération permet aussi de se rapporter à un niveau de connaissance des taux qui sont pratiqués tout en ayant aussi en tête l'importance de la maîtrise de la masse salariale, une augmentation, mais maîtrisée par rapport à nos objectifs de développement de l'École.

Voilà ce que je peux dire sur la première délibération. J'enchaîne sur la deuxième.

8. Délibération fixant les rémunérations dans le cadre des vacances assurées par les agents de surveillance et d'accueil

Mme CROS.- Cette délibération vient en complément, bien qu'elle ne s'adresse pas aux mêmes vacataires. Il s'agit de nos agents d'accueil et de surveillance, qui sont donc placés, au niveau de l'accueil, à l'entrée du domaine et qui agissent sur tout le domaine -ils ont une mission importante au

sein de l'École du Breuil- et également pour des personnels d'accueil qui viendront en support des formateurs, notamment pour les formations adultes, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Cela permettra aussi d'avoir une meilleure qualité et de permettre tout de suite aux formateurs d'entrer dans le moment de formation à proprement parler et de ne pas être pris par les accueils qui peuvent se poser et qui seront pris en charge par ce personnel.

Le montant, lui, est indexé sur le taux horaire du SMIC et sera revalorisé en fonction des revalorisations du SMIC. Il prend également le montant de 10 % correspondant aux congés légaux. Cela explique la structure de cette vacation.

C'est l'objet de la deuxième délibération.

M. GARAIX.- En complément de ce que vient de dire Isabelle sur la dernière délibération, le dispositif existe déjà sur les missions de surveillance et d'accueil. Il y a une équipe de surveillance qui assure les entrées, les sorties, le contrôle des entrées et des sorties et le fait que tout se passe bien sur le domaine, mais il n'y avait pas à proprement parler de missions d'accueil jusqu'à présent.

On revient à ce que l'on disait de manière générale tout à l'heure : Isabelle l'a dit, mais j'insiste. Si on arrive à tenir cet objectif de développer de manière assez conséquente les cours de jardinage le samedi, on va avoir beaucoup plus de monde, beaucoup plus de salles à organiser, et il faut avoir en tête que les formateurs, qui sont des jardiniers, ont de plus en plus de documents administratifs à faire remplir, des feuilles de présence, des enquêtes de satisfaction, etc.

L'idée est qu'ils puissent se concentrer sur leur mission de formateur en tant que jardiniers, qu'ils n'aient pas à gérer des problèmes de logistique, et plus on va avoir de monde, plus ceux-ci seront compliqués.

Notre idée est très simple : on a des gens qui connaissent très bien l'École, qui seront certainement ravis de revenir passer quelques heures ponctuellement le week-end pour mettre un peu de fluidité dans ces cours de jardinage pour adultes qui vont monter en volume, et peut-être qu'on a, parmi nos élèves des BTS à l'École, des élèves qui seront intéressés à venir faire des vacances le samedi pour assurer l'accueil des adultes qui viennent prendre des cours de jardinage, améliorer la qualité du service, faciliter le travail des formateurs.

On a pensé à cela. Après, ce seront peut-être d'autres personnes, mais si on propose, on aura certainement des élèves qui seront intéressés.

Mme MONJAUZE.- C'est ce qui peut permettre la densification des cours dans la journée sinon, ce ne serait pas tenable, logistiquement parlant.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour toutes ces précisions.

Des demandes d'intervention sur ces délibérations 7 et 8 ?

M. DURAND-BESTRY.- Oui. Je viens de retrouver. Les 9 €, c'était bien sur la mission de surveillance et d'accueil, qui me semblait relativement faible. C'est à cet endroit-là que je m'inquiétais pour les étudiants étant donné que cela risque d'être des gens en seul emploi en tant qu'employeur : justement la question de tous les transports partiels.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sur ces deux délibérations.

Délibération 7 : des votes contre ? Non.

Des abstentions ? Non.

La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 8 : votes contre ? Non.

Abstentions ? Non.

La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

9. Convention ECT

M. le PRÉSIDENT.- Je passe la parole à Marie MONJAUZE.

Mme MONJAUZE.- Conformément aux statuts de l'École, qui stipulent que l'École est éligible à des financements en mécénat, que ce soit des mécénats en nature ou des mécénats en numéraire, statutairement inscrits dans l'histoire de l'École, justement, une entreprise peut avoir vocation à soutenir un projet ou une initiative portée par l'École.

En l'occurrence, une réflexion collective se construit petit à petit autour de la qualité des sols et de l'expertise que l'École pourrait développer en particulier autour de cet enjeu-clé, surtout en Île-de-France, où l'artificialisation des sols et la raréfaction des terres végétales est un problème plus prégnant que dans d'autres régions.

Il y a une convergence de rencontres et de partenariats un peu en germe, que ce soit des partenariats académiques, avec des entreprises ou des centres de recherche qui, tous, peuvent intervenir sur cette question de la refertilisation, de la renaturalisation des sols.

On est très ouvert à cette idée de travailler sur un axe de recherche, peut-être à terme en intégrant un chercheur en thèse CIFRE peut-être l'année prochaine, et en contractualisant avec plusieurs laboratoires, des universités et des écoles, et en essayant de travailler autour de cette question des sols.

On commence cette démarche avec une convention de mécénat de l'entreprise ECT, qui est déjà en partenariat avec l'EIVP, l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, déjà sur cette question de la refertilisation des sols.

ECT a une activité de terrassement et veut diversifier son offre pour s'intéresser à la renaturation et la refertilisation des sols. Ils ont souhaité soutenir un projet de l'un des Travaux Annuels Collectifs (TAC) des BPREA qui travaillent sur les sols pollués.

Ce groupe de quatre élèves des BPREA, encadré par un enseignant-chercheur de l'Université de Saclay, va travailler à une expérimentation que l'on met en place sur le domaine et qui va consister à suivre dans le temps -c'est une convention de trois ans- l'évolution de différents types de substrat qui seront introduits et testés sur des carrés potagers qui sont des répliquas de plantes potagères. L'évolution de ces substrats pourra être observée en termes de résultat. Les BPREA suivent ce projet depuis la construction des bacs eux-mêmes jusque, pendant plusieurs promotions, leur évolution, l'influence et les résultats de ces différents variants, de ces différents tests sur la qualité des sols.

L'entreprise ECT, pour soutenir ce projet, attribue à l'École 50 000 € sur trois ans qui vont se répartir en 20 000 € la première année parce qu'il y a la mise en place de l'expérimentation, puis 15 000 € les deux années suivantes. Ce soutien est entouré d'un partenariat qui sera plus global avec cette entreprise. Ils sont prêts à venir au sein de l'École auprès des différentes sections de formation pour faire des conférences, des présentations des travaux qu'ils mènent.

C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait en mars 2021 : ils avaient fait une conférence à l'École sur les substrats fertiles. L'idée est aussi d'organiser des visites de sites avec la même équipe de BPREA qui vont travailler sur leur expérimentation. Des visites de sites vont s'organiser le 23 mars prochain, l'idée étant aussi que des restitutions régulières et potentiellement des publications puissent venir consolider les recherches et le suivi de ces expérimentations.

L'idée est aussi que cela fasse boule de neige. Cela commence à se faire avec un autre partenaire avec lequel on a interagi récemment. Il s'agit des alchimistes qui travaillent sur une expérimentation qu'ils veulent mener sur le compostage de couches pour en faire du substrat fertile.

Sur les 16 bacs de tests menés avec ECT, deux ou trois seront consacrés aux alchimistes.

La première convention de partenariat qui se fait sous forme de mécénat avec ECT commence avec cette expérimentation, mais l'idée est que cela s'élargisse un peu et que l'on embarque au fur et à mesure des chercheurs d'autres entreprises pour avoir une entité critique en termes de financement et de qualité académique qui sera intéressante avec, on l'espère, des résultats et des choses accumulées qui pourraient prendre une forme de chaire dans un futur plus ou moins proche.

On est au début de cette aventure avec on commence avec cette convention qu'on vous présente aujourd'hui.

Voici des photos des élèves qui travaillent pour décaisser la parcelle. Ils y ont passé un bon moment.

Voici la parcelle à nu avec le sol isolé, puisque ces expérimentations vont se faire hors sol, sous cette forme. Les bacs sont prêts et on attend l'arrivée des substrats pour la semaine prochaine, pour une expérimentation qui va débuter début avril. On vous tiendra bien sûr au courant de cette évolution.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Des remarques ?

M. DURAND-BESTRY.- Je vous félicite de la mise en œuvre de cette convention, que l'on espère gagnant-gagnant jusqu'au bout.

En revanche, sur la notion « permettre d'accroître le rayonnement de l'École » on aimerait vous faire valoir que l'association dispose d'un site Internet qui n'est pas trop mal suivi entre autres par des professionnels et nous souhaitons, si vous en êtes d'accord, pour aider au rayonnement de l'École, pouvoir y publier les publications conjointes ou les propositions de formations, conférences, et entre autres mettre en synergie cette alliance convention avec la société ECT pour que cela reste un peu moins confidentiel que le travail développé, par exemple, il y a deux ans avec le Jardin de Pluie, dont on ne retrouve pas trace dans les magazines professionnels ou sur le net, et qui a été réellement intéressant.

Il y a eu de très belles expérimentations depuis des dizaines d'années qui étaient un peu plus visibles il y a encore 15 ans, mais cela fait une quinzaine d'années que toutes ces initiatives ne sont pas relayées.

On a peut-être aussi un jeu là-dessus. C'est plutôt intéressant et cela peut aussi rappeler que l'École existe et que, professionnellement, on n'ait pas uniquement des stagiaires qui sont -ou pas- aussi bons ou différents des décennies précédentes.

Ce n'est pas inintéressant de développer dans cet esprit-là.

Mme MONJAUZE.- L'objectif de ces expérimentations est avant tout de travailler à la publication de ces résultats sous forme événementielle par des conférences ou des publications, et tout écho sera bienvenu. On ne manquera pas de vous transmettre toutes ces informations pour qu'elles soient publiées sur le site des anciens élèves.

Pour rappel, ce qui est intéressant, c'est le fait que ces expérimentations soient menées avec des industriels qui ont eux-mêmes des moyens de communication importants et qui vont eux-mêmes donner le plus d'écho possible à ces expérimentations. On utilisera aussi les canaux de la Ville, dans la mesure du possible, et si cette expérience les intéresse, pour faire connaître l'actualité de ces expérimentations.

M. GARAIX.- Et comme toutes les deux semaines, je vois votre Président, M. PICART, et je le vois justement dans une demi-heure, je lui en parlerai. Les liens sont étroits.

M. le PRÉSIDENT - En tout cas, je m'associe aux encouragements et remerciements pour cette convention de mécénat qui va permettre de développer des partenariats et des expérimentations très utiles et intéressantes pour l'École.

On passe aux voix sur cette convention de mécénat.

Des votes contre ? Des abstentions ?

La convention est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Nous arrivons à la fin de cette séance du conseil d'administration. Il nous reste, Monsieur le Directeur, à fixer une date pour la tenue du prochain conseil.

M. GARAIX.- *A priori*, on le tiendrait la semaine du 20 au 27 juin. Il faut vérifier que l'on ne soit pas en dissonance avec le Conseil de Paris. On va soumettre rapidement un Doodle à l'ensemble des administrateurs comme cela tout le monde, pourra le fixer dans son agenda.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Merci à celles et ceux qui sont encore là d'être restés jusqu'au bout. Bonne fin d'après-midi et bon week-end.

La séance est levée 15 heures 45.